

## Compte-rendu réunion INTERGAL

Mardi 21 septembre 2010- Lycée de Fontaines

### Étaient présents :

M. DUPUY (DRAAF Bg), A. MONNIER (DRAAF Bg), A. LACROIX (GAL Pays Lédonien) , A-L. SANTI (GAL du Revermont), A. VAUFREY (GAL Pays Beaunois), F. TRELLU (GAL Pays Châtillonnais), I.MASURE (GAL Puisaye Forterre), C. LAURENT (GAL Puisaye Forterre), F. BENSA (GAL Pays Chalonnais), R. DUROUX (GAL Pays Chalonnais), C. OLIVIER (GAL Pays Chalonnais), S. COMMARET (GAL Pays Chalonnais), L. SUBIT (GAL canal Nivernais), J. GUILLAUME (Parc du Morvan), E. CLERC (Parc du Morvan), S. KOESLER (GAL Bresse Bourguignonne), S. RAVET (GAL Bresse Bourguignonne), AM VOISIN (GAL Bresse Bourguignonne), A. THOEN (ASP Dijon), N. HEBRA (ASP Besançon), P. DAVOT (GAL Pays des 7 Rivières), C. MARTIAL (GAL Pays Auxois Morvan), L. FALEMPIN (Région FC), E. CLERC (Parc Morvan), S. BOBARD (GAL Pays Beaunois), B. CHOSSEGROS (AFIP BFC), P. CARRION (DDT 21), A. FAURE (DDT 71), NOSJEAN Martine (DDT 39), P. LEVY (PNR Haut Jura), C. REVENIAULT (GAL Centre Saone et Loire), F. LAGRANGE (GAL Centre Saone et Loire)

### Excusés :

F. DUVAL (Région Bourgogne), D. PICARD (DRAAF FC), V. LUTHRINGER (GAL VOSGES SAONOISES), S. MAGNAN (GAL 7 RIVIERES), S.AUBERT (GAL DU REVERMONT), I. CARDON-FOURNIER (GAL DU REVERMONT).

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1- Coordination entre GAL et Pays
- 2- Emergence de projets : où en sont les GAL ?
- 3- Implication du comité de programmation dans la mise en œuvre du programme
- 4- Le réseau rural régional : attentes et perspectives

En introduction, Amélie VAUFREY précise que l'objectif de la journée est de faire un point, environ un an après la signature des conventions, sur la mise en œuvre opérationnelle des programmes et les difficultés rencontrées.

### 1- COORDINATION ENTRE GAL ET PAYS AU NIVEAU DE L'ANIMATION ET AU NIVEAU POLITIQUE :

Amélie VAUFREY présente les conclusions du questionnaire qui avait été envoyé par mail (l'ensemble des réponses sont présentées dans le tableau ci-joint). Il est difficile de faire une synthèse car chaque GAL présente un fonctionnement particulier, différent des autres.

Quelques remarques cependant :

- le Morvan travaille en lien avec les Pays présents sur son territoire. Les agents de développement Parc et Pays se font le relais du programme sur le territoire. Le Parc a un chargé de mission qui s'occupe de LEADER sur un temps partiel.
- Le Parc du Haut Jura a un chargé de mission LEADER à temps plein qui travaille avec des chargés de mission thématiques, notamment sur le thème du bois.

Laure Falempin demande s'il existe un lien entre les PER et les programmes LEADER. Ce lien n'existe pas pour les territoires qui ont déposé un PER, il s'agit de thématiques différentes.

- Pour le Revermont, la thématique LEADER et Pays est clairement distincte, d'où une répartition claire des tâches en terme d'animation. Comme le président du GAL est différent de celui du bureau syndical, ce dernier doit valider les décisions prises par le comité de programmation.
- Le Morvan a décidé de distinguer clairement le comité de programmation du GAL, car le premier ne fait que valider des projets, alors que le GAL doit rester un espace de discussion stratégique.
- Dans la Bresse, les AG GAL et Pays sont les mêmes. Le Président du GAL est le Président du conseil de développement et les commissions de travail sont communes. Dans le cadre de l'avenant au contrat de Pays la réflexion intègre le LEADER. Jusqu'à présent la priorité financière a été mise sur les actions LEADER. Le Pays rappelle qu'on est toujours en attente de la convention cadre juridique relative à l'avenant de la part de la Région.
- L. Falempin précise qu'en FC, la réflexion relative aux avenants est faite par rapport à la stratégie des Pays et non par rapport aux questions de financements.
- En Puisaye les mêmes personnes siègent au conseil d'administration du Pays et au comité de programmation. Le Psdt du conseil de développement est le Psdt du GAL.

L. Falempin interroge les GAL pour savoir si le porteur de projet s'y retrouve au milieu de toutes ces instances. En effet les GAL, notamment la Bresse et le Chalonnais confirment que les PP assimilent souvent Pays et GAL, et que la lisibilité du LEADER n'est pas toujours claire pour eux.

D'un point de vue financier, la plupart des GAL priorise la consommation du programme LEADER par rapport au contrat de Pays. Des incertitudes planent cependant sur les difficultés d'avoir des cofinancements. Manuelle Dupuy de la DRAAF Bourgogne précise que des discussions sont en cours pour que le FNADT puisse servir plus souvent contrepartie au FEADER.

## **2- DYNAMIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

Certains GAL ont mis en place des actions de communication spécifique au LEADER. Par exemple la Puisaye a fait un site internet dédié au LEADER, une plaquette envoyée au com com et aux mairies, etc...D'autres GAL font des actions de com communes Pays/LEADER (Parc du Haut Jura par exemple). S. RAVET souligne que rien ne remplace la présence sur le terrain et du réseau pour développer les projets, point de vue partagé par tous les « anciens GAL ». Il ajoute qu'il faut accompagner les porteurs de projet : sous Leader + certains ne lisaient pas les conventions et il était nécessaire de faire des formations pour leur expliquer leurs engagements !

Les obligations du porteur de projet en termes de publicité sont un point de contrôle (cas de la Bresse qui s'est fait contrôler sous Leader + et où l'inspecteur général a particulièrement vérifié ces points).

Le Haut Jura confirme l'importance du terrain : ils ont mis en place des réunions avec les agriculteurs sur le thème de la consommation énergétique des produits issus des exploitations agricoles, en organisant des visites pour les acteurs de la filière, etc...

En Puisaye des réunions ont été faites sur chaque canton pour communiquer.

M. DUPUY précise que la cour des comptes s'intéresse lors des contrôles aux moyens mis en œuvre pour informer tous les PP des possibilités de financements.

Le Haut Jura déplore que le temps qu'on est obligé de passer au bureau à faire de la gestion administrative soit si important par rapport à cette nécessaire présence sur le terrain.

#### **Concernant les relais techniques :**

L'ensemble des GAL déplore la difficulté à trouver un bon fonctionnement avec les organismes consulaires, qui jouent encore peu le rôle de relais technique et d'appui aux actions LEADER, notamment les chambres d'agriculture sur la thématique des circuits courts. Le problème est qu'ils se positionnent plus comme prestataires que comme partenaires techniques ou porteurs de projets.

Le Morvan propose d'organiser une réunion par Région entre chaque chambre consulaire et les Pays et/ou GAL concernés pour évoquer cette difficulté et trouver un meilleur fonctionnement. Cette difficulté est certainement le fait entre autre d'une méconnaissance entre les 2 structures et d'un manque d'information sur les attentes des uns et des autres. **Il est proposé que cette rencontre soit organisée par le RRR d'ici la fin d'année, si la DRAAF et la Région en sont d'accord.**

### **3- IMPLICATION DU COMITE DE PROGRAMMATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PGM**

Loris SUBIT présente l'exemple du GAL du canal du nivernais qui a organisé pour son comité de programmation et les agents de développement du GAL un séminaire à vélo.

Suite au constat d'une différence de connaissance du fonctionnement de ce type de programme entre les acteurs icaunais (privés et publics) et les acteurs nivernais, l'objectif était de faire connaître aux élus leur territoire, et qu'ils partagent les mêmes objectifs. Egalement qu'ils apprennent à se connaître entre eux.

Cette action sur 3 jours a fait l'objet d'un financement LEADER (7000€ de budget 55% Leader et 45% syndicat, avec une participation de 35€ par personnes).

Le bilan est très positif. Nécessité de bien définir le fond pour être libre dans la forme (les modalités d'organisation), nécessité également de faire une évaluation de l'action.

De manière générale pour l'ensemble des GAL il y a peu de discussions lors des CP, et ce dernier est peu acteur de la mise en œuvre opérationnelle du programme. Beaucoup de GAL ont été confrontés au problème de participation avec la règle du double quorum. Certains GAL ont revus la composition de leur CP pour remédier à ce problème.

D'autre part il paraît important, comme le font le Revermont et le Beaunois, de rappeler le lien à la stratégie LEADER lors de la présentation des projets.

### **4- LE RESEAU RURAL REGIONAL : ATTENTES ET PERSPECTIVES**

Brigitte Chossegros (AFIP BFC) a été désignée pour animer le RRR en Bourgogne. Un travail de communication lui a été confié en lien avec une agence de communication sur 2 thématiques :

- Les politiques d'accueil en milieu rural
- La jeunesse.

Une lettre d'information informatique sera diffusée. Un groupe de travail sera mis en place en vue de créer un forum pour donner la parole aux jeunes ruraux, et il est prévu de faire une formation sur les politiques d'accueil et l'attractivité des territoires. Il est également prévu de réaliser un guide sur les acteurs du développement rural. S. Koesler souhaiterait que ce guide fasse apparaître également le nom des personnes référentes de ces organismes.

Concernant la coopération, le RRR Bourgogne n'a pour l'instant pas reçu d'ordre de mission particulier. Il travaille en lien avec le RR National. Severine Bressaud a été désignée par le RRN pour s'occuper spécifiquement de la coopération.

De manière générale, le RRR peut faire de l'appui individuel aux GAL et se déplacer pour les rencontrer.

Le RRR n'attend rien en particulier des GAL, si ce n'est de ne pas hésiter à le contacter et à partager des actions innovantes pour faire des « fiches-expériences ».

Les GAL font part de leurs attentes vis-à-vis du RRR :

- Accompagnement sur des besoins plus spécifiques à LEADER : coopération, évaluation
- Accompagner les GAL sur la thématique transversale des circuits courts : information sur les démarches menées par les différents Pays, échanges d'expériences et de méthodologie, d'autant plus que les actions liées à ce thème dépassent les frontières de chaque Pays

**B. Chossegros entend les demandes mais souligne qu'elle n'a pour l'instant pas été missionnée par la DRAAF et la Région sur ces missions et qu'ils devront en discuter.**

Concernant la FC, L. Falempin anime avec D. Picard de la DRAAF le RRR FC. En Franche-Comté, le choix a été d'aller directement sur de l'opérationnel au travers de groupes de travail thématiques sur :

- Les circuits courts
- La gestion de l'espace

L'objectif est de recenser les actions, d'échanger sur les bonnes pratiques, et de faire de l'accompagnement méthodologique auprès de plusieurs territoires afin de passer de l'idée à la stratégie et à la mise en place concrète de projets.

Une newsletter est diffusée avec une page spécifique LEADER. Un séminaire sera organisé en février sur le thème « gestion de l'espace », et des formations vont également être organisées sur les thèmes « qu'est-ce que le monde agricole ? » et « mécanismes d'accès au foncier agricole ».

**Point particulier de la coopération**

En matière de coopé, B. Chossegras indique que plusieurs actions peuvent être proposées, comme des formations en anglais, informations sur des démarches menées par d'autres Pays, etc... Toutefois elle rappelle que cela n'a pas été défini dans ses missions pour le moment.

L. Falempin explique qu'ils ont bien conscience de l'importance d'appuyer les GAL FC sur ce thème mais que cela n'a pu être fait pour le moment faute de temps disponible.

Le Morvan indique qu'il faudrait trouver des acteurs mobilisés sur son territoire sur la coopération, voir comment les acteurs du territoire travaillent avec l'extérieur, mais ce travail d'identification est difficile à réaliser.

Le Revermont a mis en place un groupe de travail Coopération avec les membres du GAL intéressés.

Le colloque à Lons a servi à lever certains freins, et à « booster » les GAL sur ce thème. Toutefois il paraît important de continuer à appuyer les GAL sur ce thème difficile à mettre en œuvre, et qui demande beaucoup de temps disponible. Hors les projets de coopé se mettent en place sur du moyen-long terme. Il est également important d'impliquer les élus sur ce thème.

Pour l'instant peu de GAL ont avancé concrètement sur ce thème.

**La prochaine journée des GAL est fixée au mardi 5 avril 2011, organisée par le Lédonien et le Haut-Jura.**